



PROJET ASSOCIATIF ET AXES D'ORIENTATION

**ÉVALUATION DES ACTIONS 2017-2022
PLAN PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET D'ACTIONS 2023-2025**

PRÉSENTATION

Le plan pluriannuel d'objectifs et d'actions 2022-2024 présenté ici s'inscrit dans le projet associatif et les axes d'orientation de l'AFASER.

Elaboré tous les trois ans, il a pour motivation de rappeler et actualiser les principes et les orientations de l'association, de définir les moyens à mettre en œuvre, d'évaluer ce qui a été réalisé et de présenter les projets futurs.

I. QUI SOMMES-NOUS ?

En 1962, des professionnels (psychiatres hospitaliers, pédagogues) créent l'ACR (Association des Centres de Rééducation pour déficients mentaux) qui assurera la gestion de deux établissements : un EMP et un EMP-EMPPro.

Quelques années plus tard, les parents des enfants accueillis dans ces établissements créent l'AFA-ACR (Association des Familles des Centres de Rééducation pour déficients mentaux) et ouvrent deux ESAT, des foyers communautaires et appartements dotés d'une infrastructure éducative.

En 1990, l'ACR et l'AFA-ACR fusionnent pour ne faire qu'une association, l'AFA-ACR.

En 1992, l'association modifie ses statuts et sa dénomination pour s'appeler l'AFASER, dont le Conseil d'Administration et le Bureau sont composés de représentants de familles et de professionnels.

L'AFASER a pour objet d'améliorer les conditions de vie des personnes handicapées mentales, psychiques, autistes et polyhandicapées et de favoriser une prise en charge de qualité et une insertion optimum dans la vie sociale et professionnelle par l'accueil, les soutiens, l'éducation et la recherche ; à cet effet, elle se doit de :

- créer, sous le contrôle des services compétents de l'Etat et des collectivités locales, seule ou avec d'autres associations ou organismes, les établissements ou services nécessaires ;
- gérer des établissements et services ;
- conduire, seule ou avec d'autres associations ou organismes, tous travaux de recherche et d'étude visant à améliorer les conditions d'accueil et d'accompagnement ;
- plus généralement, défendre les intérêts moraux et matériels des enfants, des adolescents et adultes handicapés et leurs familles.

L'AFASER regroupe des parents, des amis et des professionnels. Son Conseil d'Administration, qui se réunit régulièrement, est composé de :

- membres d'honneur et membres cooptés
- 30 membres élus pour une durée de trois ans, dont :
 - 20 membres dans le collège des familles (parents, administrateurs légaux ou tuteurs d'un usager, fréquentant ou ayant fréquenté, un établissement ou service de l'AFASER) ;
 - 10 membres dans le collège des amis (sympathisants ou membres du personnel).

Pour mettre en œuvre la politique associative décidée par les instances dirigeantes, l'AFASER s'appuie sur son Siège Social et sur la direction générale en relation régulière avec le Président, le Bureau et le Conseil d'Administration d'une part, et avec les directions d'établissements/services, d'autre part.

Ainsi, le Siège de l'association assure un certain nombre de services aux établissements et services : soutiens techniques, plan mutualisé pluriannuel de formation continue, animation de la réflexion et des études, suivi de la qualité des prestations aux usagers, travaux comptables, travaux comptables de synthèse, services en matière de ressources humaines, veille juridique, travaux et équipement, accessibilité.

Le Siège assure également des services en matière financière : mise en place des financements nécessaires, contrôle de gestion, placements, ainsi que le suivi de la réalisation des projets.

En outre, le Siège de l'association coordonne et oriente la réflexion sur le développement des établissements (création de nouvelles entités et travail en collaboration avec les directions d'établissements pour les extensions d'activités) et assure la cohérence de l'ensemble.

II. LE PROJET ASSOCIATIF

1. Affirmer les principes

- C'est d'abord de concevoir un champ large de solutions permettant de répondre à l'éventail très divers des besoins des personnes handicapées ; ceux-ci sont liés notamment à leur handicap, à leur environnement familial, à leur évolution et à leurs motivations ;
- C'est ensuite de rechercher l'amélioration de la qualité des prestations au moyen de projets de service et d'institution qui soient consistants et vivants ;
- C'est aussi de favoriser l'expression et la participation des usagers et de leurs familles aux solutions proposées, au moyen d'instances ad hoc (conseils de la vie sociale, réunions des familles, comités d'usagers, réunions de travailleurs d'ESAT...) ;
- C'est également d'instaurer ou de s'inscrire dans des partenariats et des réseaux (sociaux, médico-sociaux, sanitaires, techniques...) et construire des relations suivies avec les décideurs publics ;
- C'est encore de se préoccuper de la formation continue et de la réflexion des professionnels, support essentiel d'une bonne réalisation des projets, de leur actualisation et de leur enrichissement ;
- C'est enfin d'organiser le lien entre les différents acteurs associatifs (administrateurs, directeurs, familles, professionnels et usagers) pour faire de l'AFASER une association active et cohérente.

2. Connaître les besoins à prendre en compte

Si on se réfère à plusieurs documents émanant des pouvoirs publics ou d'informations provenant des directeurs d'établissements/services de l'AFASER, de responsables associatifs, de services sociaux, il est indispensable de créer, de développer ou de faire évoluer, certaines réponses à court et à moyen terme.

Les besoins sont liés notamment :

- au vieillissement des personnes handicapées dont l'espérance de vie se rapproche de tout un chacun ;
- à des problèmes de santé somatique et psychique, plus prégnants qu'autrefois : enfants et adultes polyhandicapés, adultes vieillissants, handicaps psychiques associés ou non à de la déficience intellectuelle ..., qui nécessitent parfois des hospitalisations et en tout état de cause la mise en œuvre d'action de promotion de la santé au sein des établissements/service ;
- à des carences quantitatives de places dans certains types de services et d'établissements pour enfants, adolescents et adultes notamment ceux relevant de polyhandicap, porteurs de TSA ou encore de handicap psychique avec troubles du comportement ;
- à des insuffisances dans l'alternance ou la souplesse de réponses (accueils temporaires, accueils séquentiels, accueils de jour, suivi à domicile...) ;
- à des approches de mise au travail des personnes handicapées dans les ESAT qui auront à évoluer en fonction du marché du travail (davantage axé sur les services et moins sur la sous-traitance industrielle) et à organiser des formations professionnelles adaptées plus systématiques.

3. Développer et assouplir les équipements

Le principe directeur reposera sur quatre points principaux :

- l'assouplissement des organisations institutionnelles (accueils séquentiels et temporaires, temps partiels ou partagés...) ;
- l'enrichissement des services rendus par les établissements notamment par le développement des services (par exemple, associer les formes d'hébergement traditionnelles pour les adultes avec des services d'accompagnement à la vie sociale, associer aux MAS des équipes à domicile...) ;
- la médicalisation partielle ou totale de certaines structures (comme les foyers de jour, les foyers d'hébergement) et son renforcement (par exemple en MAS...) au vu de l'aggravation de l'état de santé d'un certain nombre d'usagers (maladies chroniques, vieillissement...) et l'organisation chaque fois que souhaitable, d'une fonction de coordination des prestations médicales et paramédicales au sein des établissements ;
- la recherche permanente de l'amélioration de la qualité de vie et d'accueil (les locaux, la décoration, les équipements d'aide à la mobilité, à la communication, la recherche ergonomique dans les ESAT...).

Enfin, des extensions des établissements et des services existants seront effectués en fonction des besoins et des opportunités.

4. Evaluer les prestations, former les professionnels, encourager la réflexion technique et les partenariats

a. Evaluer la qualité des prestations en direction des usagers

Toujours dans cette optique, les établissements de l'AFASER sont pleinement inscrits dans la démarche d'évaluation. Des évaluations internes en 2007, 2012 et une évaluation externe en 2014 ainsi qu'une évaluation interne en 2017 ont été menées dans l'ensemble des établissements (sauf ceux autorisés après 2007).

Ces différents rapports d'évaluation ont permis d'établir les points forts, et les points à améliorer grâce à un état des lieux précis, et de définir des objectifs d'amélioration pour le court et moyen terme.

Pour rappel, cette démarche d'évaluation sur une période définie réglementairement conditionne le renouvellement d'autorisation des établissements. En effet, c'est au regard de la prise en compte des besoins sociaux et de la qualité de prise en charge des usagers questionnés dans ces évaluations, que sont renouvelées les autorisations de fonctionner ; il s'agissait donc de rendez-vous très importants pour notre association dont il faut dire qu'ils ont été réussis.

Cette dynamique d'évaluations a apporté une lisibilité à l'ensemble des partenaires (usagers, familles, professionnels, conseils de la vie sociale, Conseil d'Administration, décideurs publics) et favorise une information et un suivi de l'exécution des objectifs de l'établissement/service. Les comités de suivi de l'évaluation mis en place dans chaque structure et réunissant des usagers et/ou leurs familles et/ou les représentants légaux ainsi que des professionnels, sont chargés d'apprécier l'exécution des objectifs à court et moyen terme définis dans les rapports d'évaluation.

Depuis 2019, la HAS s'est vu confier l'élaboration d'un nouveau dispositif d'évaluation qui existe depuis 2022. L'AFASER s'inscrit dans ce nouveau dispositif qui s'appliquera dès 2023.

b. Former les professionnels

La formation des professionnels

La formation initiale et le perfectionnement continu sont des conditions indispensables pour garantir une qualité de prise en charge et d'accompagnement des personnes handicapées.

Il en est aussi de la responsabilité de l'association et des directeurs d'établissements de s'assurer de la maîtrise par leurs salariés de savoirs et de techniques ; cet axe de travail est d'autant plus important que les techniques d'accompagnement, les droits des usagers et le dispositif des réponses (institutions et services) évoluent rapidement.

Des plans de formation pluriannuels sont mis en place et basés sur des thèmes prioritaires : projet et évaluation, droits des usagers, techniques de communication et de prise en charge, notamment en lien avec les besoins spécifiques liés aux TSA, promotion de la bientraitance, les recommandations de bonnes pratiques professionnelles, les relations établissements-familles, le management...

L'accueil des nouveaux salariés

Chaque année, une réunion d'accueil des nouveaux salariés est organisée par le Président et le Directeur Général afin de présenter l'histoire, la culture et les projets de l'association. Elle est importante car elle construit un sentiment d'appartenance associative et une responsabilité collective dans les accompagnements proposés dans chaque établissements et services de l'association. Par ailleurs, les établissements sont encouragés à construire un parcours d'intégration des nouveaux salariés mêlant rencontre avec les acteurs de l'établissements, formation ciblée sur le type d'établissement et sur les types de handicap rencontrés ou encore rencontre avec des professionnels d'autres établissements.

c. Encourager la réflexion technique et les partenariats

Un travail de réflexion sur l'amélioration des pratiques pour répondre aux besoins évolutifs des personnes accueillies est régulièrement mené, notamment au sein des groupes de réflexion inter-établissements afin de rendre plus efficaces et utiles aux usagers, les procédures et les bonnes pratiques professionnelles qui sont notamment préconisées par la Haute autorité de santé (HAS), la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), mais aussi par nos partenaires : le groupement national de coopération des handicaps rares, l'association française du syndrome d'Angelman (AFSA) ou encore le réseau Lucioles.

Un séminaire tous les deux ans est organisé, il se veut empirique. Il est à la fois le fruit des travaux menés dans les établissements, et un apport d'éléments constructeurs de pratiques.

d. Rechercher et enrichir nos partenariats

L'AFASER, association régionale, ne peut rester isolée en ce qui concerne la politique sociale du handicap, la formation, l'analyse des besoins, la réflexion technique, etc. C'est pour cela que certains de ses membres participent souvent dans des positions de responsables, à diverses associations, réseaux ou fédérations : Actions-H, URIOPSS, Organismes de formation et de recherche, ARFI-Formation, ARFI-Europe, ANDICAT, M.A.I.S., etc.

C'est pour cela aussi que d'autres de ses membres participent à des conseils départementaux consultatifs des personnes handicapées, à des commissions des droits et de l'autonomie ou encore à des instances départementales de médiation.

L'AFASER a des partenariats du secteur médico-social mais aussi en dehors : groupement d'entreprises, bailleurs sociaux, acteurs de l'emploi et de la formation, conseils locaux de santé mentale, rhapsod'if, etc.

5. Poursuivre l'amélioration de la vie associative

a. Encourager et renforcer le dialogue et la participation des usagers

Les usagers et leurs familles sont des acteurs incontournables et précieux de l'amélioration des prestations et des activités proposées par les établissements et les services.

L'AFASER respecte bien évidemment le dispositif juridique (notamment la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et la loi du 11 février 2005, dite «loi handicap») qui garantit l'exercice des droits des usagers ; elle s'efforce également, en tant que de besoin, de le compléter par des instances ad hoc qui s'avèreraient utiles (voir chapitre «les droits des usagers»).

Par ailleurs, le Conseil d'Administration est présent au sein de chaque Conseil de la Vie Sociale afin d'articuler les points de vue «du terrain» et les orientations associatives. Par ailleurs, le Président de l'AFASER réunit chaque année tous les membres des CVS.

b. Mieux former pour décider

Chaque année, est organisée une réunion de formation destinée aux membres du Conseil d'Administration et des Conseils de la vie sociale ; cette rencontre a pour but de dispenser une formation sur la gestion associative, sur l'actualité de la politique sociale, sur la prise en charge de la santé et l'accompagnement des usagers ou encore sur l'évaluation des pratiques.

L'impact des orientations politiques et sociales sur les modalités d'orientation, d'accompagnement ou encore d'accueil des personnes doit être partagé afin que chacun puisse prendre ses décisions en toute connaissance de cause.

c. Mieux articuler les responsabilités associatives et les responsabilités techniques

La rédaction et diffusion en 2011 d'un schéma de gouvernance, en complément du projet associatif, a eu pour objectif de formaliser une pratique de management et de définir des choix clairs en matière d'élaboration et de mise en œuvre des décisions.

Par ailleurs, afin de permettre aux membres du bureau une connaissance plus fine des établissements et de la réalité des besoins de leurs usagers, des visites d'établissement sont planifiées chaque année.

d. Mieux informer l'ensemble des acteurs de l'association

Lors de chaque Assemblée Générale une intervention sur un thème d'actualité est prévue : les maisons départementales des personnes handicapées, les tutelles, la promotion de la bientraitance, la participation des usagers, les projets d'établissements /services ou encore un focus sur l'accompagnement d'un handicap particulier.

Par ailleurs, deux fois par an, est diffusé le flash-Infos (juillet-septembre et décembre-janvier) à destination des familles, des usagers et des professionnels. Il s'agit du support d'informations privilégié sur l'ensemble des activités et des projets de l'association.

Un séminaire européen se tient une fois tous les 2 ans et donne lieu à la publication des cahiers de l'Afaser qui ont pour objectif soit de faire un état de la question à un moment donné, soit de valoriser la recherche et les pratiques qui sont développées au sein des établissements/services de l'AFASER.

Enfin, l'actualisation du site internet aura pour objectif une meilleure communication interne et externe valorisant les réalisations de l'AFASER.

III. LE RESPECT DES DROITS DES USAGERS

Depuis 2002, les réglementations successives ont affirmé les axes principaux des réponses aux handicaps et rééquilibré la relation entre les usagers et les structures sociales et médico-sociales.

Il est question aujourd'hui, et l'AFASER s'en félicite, d'une réaffirmation des droits des usagers et notamment de l'instauration de contrats (collectif, individuel) entre eux et les établissements et services.

De nombreux documents soutiennent et concrétisent des orientations qui repositionnent sensiblement la place et le rôle de chacun.

Ainsi le livret d'accueil, associé à la charte des droits et libertés et au règlement de fonctionnement, apporte une information sur l'établissement et précise les droits et devoirs des usagers ; le contrat de séjour (contrat de soutien et d'aide par le travail dans les ESAT) et le projet personnalisé renforcent et pérennisent le dialogue à propos des prestations assurées aux usagers ; une instance consultative, le Conseil de la vie sociale, au sein duquel les usagers et/ou leurs familles et les tuteurs sont majoritaires, émet des avis et des propositions pour un meilleur fonctionnement des établissements/services.

Enfin, la nomination par les pouvoirs publics, de « personnes qualifiées » (médiateurs) a pour objectif de fournir des garanties supplémentaires au respect des droits des usagers.

L'AFASER applique scrupuleusement la réglementation dans ce domaine, en étant, en outre, tout à fait convaincue que la participation et la consultation des usagers, de leurs familles et de leurs représentants légaux, génèrent la plupart du temps, des effets positifs de toutes sortes : amélioration des prestations, des activités et de l'accompagnement, instauration d'un climat de confiance, personnalisation plus ajustée des réponses.

C'est pour cela aussi que dans l'ensemble des établissements et services de l'AFASER, ont été mis en place des espaces complémentaires de communication et de propositions : réunions des familles et des usagers au sein des établissements, commissions « repas », « formation »..., comité de suivi de l'évaluation, rencontre du Président ou des membres du bureau de l'association avec les membres des Conseils de la vie sociale.

C'est pour cela également que des procédures associatives de conciliation et de médiation en cas de désaccords importants ou de conflits graves entre les usagers et les établissements/services ont été élaborées. Ainsi, sans renoncer aux modes habituels de communication (institutions – familles) et de consultation (conseil de la vie sociale) qui sont fondamentaux, il a semblé utile de créer des espaces de dialogue et d'information complémentaires, pour prévenir des malentendus persistants et une judiciarisation des conflits.

En nous appuyant sur des pratiques formalisées et non formalisées qui ont déjà été exercées au sein de l'AFASER, nous appliquons trois temps :

- des explications orales et écrites données à la famille, par la direction de l'établissement/service dans un délai très court (huit jours maximum) afin de concilier les points de vue ;
- si ces explications ne sont pas suffisantes, la famille concernée ou la direction de l'établissement peut saisir le directeur général de l'association pour organiser une (ou plusieurs) réunion(s) de médiation à laquelle participent la famille, la direction de l'établissement/service ;
- un relevé d'échanges est alors rédigé et remis à chaque partie.

Enfin, il est communément admis aujourd'hui – et heureusement – qu'il n'est plus question d'une relation unilatérale et directive entre les structures et les usagers mais d'une interrelation respectueuse des prérogatives de chaque partenaire.

L'AFASER s'est résolument engagée dans cette direction depuis de nombreuses années. Si besoin était, d'autres évolutions seront entreprises dans l'avenir.

Enfin, une mise à plat des modalités d'exercice des droits des usagers a été réalisée au cours de l'année 2011 dans l'ensemble des établissements et services. Après la réactualisation des projets institutionnels en 2010, les règlements de fonctionnement, les contrats de séjour, les contrats de soutien et d'aide par le travail, et les projets individualisés ont été à nouveau travaillés. Les projets institutionnels ont été encore renouvelés en 2015 ; les droits des usagers, et notamment les règlements de fonctionnement l'ont été en 2016. Conformément aux préconisations réglementaires (réactualisation des documents tous les 5 ans maximum), les projets d'établissement ont été réactualisés en 2021 et les règlements de fonctionnement devront l'être en 2022.

IV. LES RÉALISATIONS ET LES PROJETS

1. Les réalisations entre 2017 et 2022

- En 2017, l'internat de l'IME de Saint-Maur-des-Fossés a été totalement reconstruit et propose aujourd'hui une excellente qualité de vie aux enfants. D'autres travaux de réaménagement des locaux (mise aux normes de la cuisine, réaménagement de salles, toilettes...) ont été réalisés en 2018.
- La construction en 2018 d'un nouveau bâtiment à destination du FAM pour personnes âgées et vieillissantes attaché aux Foyers de Montreuil. Des modifications dans les autres services ont été également réalisées pour mieux répondre aux besoins : augmentation des places du foyer d'hébergement (+ 6) et du foyer de jour (+3) et une diminution des places en FAM de jour qui ont été transformées en FAM avec internat.
- La création en septembre 2018 de 6 nouvelles places à l'EME les Cascades, en lien avec des travaux d'extension des locaux.
- L'extension des capacités du siège par aménagement d'un pavillon acheté à proximité immédiate à l'automne 2018, qui accueille notamment le service paie qui a été créé à cette même époque pour soulager les établissements.
- La création d'une nouvelle activité « location de salles de réunion » par l'ESAT d'Aubervilliers dans de nouveaux locaux attenants à l'EME les Cascades en janvier 2019
- L'ajustement de l'EMP l'Avenir dans le cadre d'une réponse favorable de l'ARS à un AML début 2019 : Cette évolution vise à dédier la moitié des 50 places à l'accueil d'enfants présentant des TSA et permettre leur accompagnement jusqu'à leur 20 ans (pour 14 ans anciennement). Le projet prévoit un renforcement du taux d'encadrement et un remaniement des locaux actuels pour créer 2 groupes de vie supplémentaires.
- Un projet d'extension de 8 places à la MAS de Lesches permet, via la construction d'un nouveau bâtiment, de repenser l'accueil de l'ensemble des résidents, notamment en systématisant les chambres individuelles. Les travaux ont débuté fin 2018.
- L'acquisition au printemps 2019 d'un pavillon à proximité du Service Habitat de Chennevières pour la création de 10 places de foyer de jour au 25/01/2021.
- Le permis de construire qui a été obtenu en juillet 2019 voit la construction d'un nouveau bâtiment à l'EMP-EMPro Jean Allemane, à l'emplacement des locaux en préfabriqués qui étaient devenus vétustes. Ces nouveaux locaux permettront une réorganisation globale du fonctionnement de l'établissement et un accompagnement plus ajusté des jeunes de 14 à 20 ans qui ne peuvent pas s'inscrire dans un projet EMPro.

2. Les projets en cours... en 2023

- L'extension de 8 places d'internat au sein de l'IME Le Parc de l'Abbaye de St Maur destinées à l'accompagnement d'adolescents et adultes présentant un handicap rare avec épilepsie sévère pharmaco-résistante et troubles du comportement associés conduisant à la construction d'un local proche de l'actuel IME.

3- Des projets futurs à partir de 2022

- Extension de 2 places à l'EME les Cascades ;
- Création d'un SAMSAH-MINI MAS dans le XIIIe, attenant aux Cascades ;
- Réflexions sur la pérennisation d'une offre de répit à partir des 3 établissements pour enfants du Val-de-Marne.
- Création d'une unité de scolarisation pour enfant polyhandicapé en lien avec l'Education Nationale.

Plus largement, chaque établissement devra pouvoir proposer, dès que cela est pertinent et envisageable financièrement, la création de service de type SESSAD, SAMSAH, plateforme de services et/ou promouvoir des formes d'accueil diversifiées pour renforcer les réponses sur le territoire.

Cette réflexion s'inscrit naturellement dans le cadre de la contractualisation du CPOM qui est effective depuis le 1er Janvier 2022 ou dans le cadre d'une réponse à un AML.

V. RECHERCHES ET ÉTUDES DANS LE CADRE FRANÇAIS ET EUROPÉEN

L'AFASER a toujours favorisé et mené, seule ou avec d'autres, des travaux d'études et de recherches ; soit au sein même de l'association avec la mise en place de groupes de réflexion associatifs et la publication de leurs travaux dans les « Cahiers de l'AFASER » ou encore avec l'organisation de séminaires français et européens (avec ARFI-Europe) sur des thèmes centraux : les relations usagers – familles – institutions, l'habitat et la vie sociale des handicapés mentaux et psychiques, le vieillissement, les polyhandicaps et handicaps de grande dépendance, l'accompagnement à la santé...

Un certain nombre de travaux d'ARFI France (organisme associé à l'AFASER) ont été publiés (essentiellement par les Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique) : le droit à la santé, le vieillissement, handicaps mentaux et psychiques, les handicaps psychiques, l'accueil des personnes gravement handicapées et polyhandicapées...

Les études et les recherches ont très régulièrement alimenté et enrichi les projets de l'AFASER ainsi que les prises en charge et les démarches d'accompagnement des usagers.

L'organisation d'un séminaire tous les deux ans avec l'intervention active des équipes de l'AFASER, de familles, d'experts français et européens et de décideurs publics (conseils généraux, ARS ...) participe également à une recherche de l'élévation des compétences techniques et institutionnelles et à la mise en valeur des voies à suivre :

Les thématiques abordées par ces différents séminaires ont été :

- 2010 : « Les polyhandicaps et les handicaps de grande dépendance »
- 2012 : « Les réponses actuelles correspondent-elles aux besoins, aux attentes et aux droits des jeunes et adultes en situation de handicap mental ».
- 2014 : « Les étapes et les thèmes de la vie des personnes handicapées mentales et psychiques : de l'enfance à la vieillesse »
- 2016 : « La prise en compte des questions de santé par les établissements et services »
- 2018 : « A l'heure de l'inclusion des personnes en situation de handicap mental, les ESMS sont-ils encore utiles »
- 2022 : « Handicaps : donner une forme raisonnée et concrète à l'inclusion »

POUR CONCLURE...

Dans la période 2023-2025, le plan pluriannuel d'objectifs et d'actions reposera notamment sur :

- la recherche d'une amélioration régulière de l'exercice des droits des usagers, de leur accompagnement et des prestations qui leur sont destinées ;
- l'amélioration des cadres d'accueil et de vie et des modalités d'accompagnement ;
- l'enrichissement des partenariats et des réseaux et l'intégration au sein de dispositifs territoriaux
- le pilotage des aménagements organisationnels nécessaires pour faire face aux mutations associatives et administratives
- un effort continu sur la recherche appliquée, la réflexion technique et la formation continue des professionnels

Mais surtout, l'enjeu pour l'association AFASER pour les 3 ans à venir porte sur :

- la poursuite d'un développement raisonné et maîtrisé des établissements et services en lien avec la transformation attendue de l'offre médico-sociale tout en prenant en compte les besoins et attentes des usagers.
- l'adaptation de notre association aux nouvelles configurations de la décision publique (les agences régionales de santé, les appels à projet, appel à manifestation d'intérêt ...).

Tout cela en préservant une cohérence d'ensemble, fidèle aux valeurs et schéma de gouvernance de notre association.